

15 AOÛT 1928
Rég. le

Accusé de réception de l'extrait du livre de caisse



L'Ordonnateur-délégué à Usumbura

fait savoir au Comptable de ~~Ruhengeri~~ **Ruhengeri**

que sont extrait du livre de caisse du mois de **mai**

192 **8**

(a donné lieu aux observations suivantes) ~~(n'a pas donné lieu à observations)~~ (1)

OBSERVATIONS	RÉPONSE ÉVENTUELLE
<p>Je vous prie d'indiquer les dates des opérations effectuées et d'inscrire entièrement le le texte des libellés. Il ne faut plus comprendre la justification en caisse dans les entrées de fonds. Je vous prie de mentionner et subdiviser les dépenses pour achat de vivres pour le le personnel civil étant imputable à plusieurs articles du budget.-</p>	<p>Les achats & envois de vivres pour personnel civil sont imputés imputés GLOBALEMENT à la rubrique "personnel civil Kigali" suivant instructions de la Résidence du Ruanda. Ne connaissant pas les les distributions de Kigali il m'est impossible de décomposer. Il serait utile de signaler à Kigali qu'ils tiennent relevé détaillé des réceptions et qu'ils vous fassent parvenir imputation décomposée, eux-même. Sinen qu'ils veuillent bien me donner détailleait: X...X°...X charges pour tel ou tel service. Je pourrai alors imputer frais d'achat-d'emballage et de transport à chaque service de prima facie. XXXXXXXXXXXX Le comptable Ruhengeri 14/8/28</p>

Vu: le Délégué du Résident

A

Usumbura, le

30 juin 192 **8**.

L'Ordonnateur-délégué, ~~.....~~

Le Chef du Service des Finances **CERFONTAINE,**

(1) Biffer la mention inutile.



15 AOUT 1928
Répl.

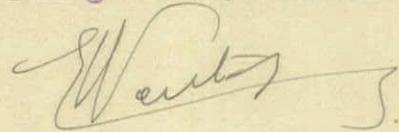
Accusé de réception de l'extrait du livre de caisse

L'Ordonnateur-délégué à Usumbura
fait savoir au Comptable de Ruhengeri
que sont extrait du livre de caisse du mois de juin
(a donné lieu aux observations suivantes) ~~(n'a pas donné lieu à observations)~~ (1)

192

OBSERVATIONS	RÉPONSE ÉVENTUELLE
<p>La dépense n°6 est inexplicite-il faut avoir recours à la pièce justificative-pour en déterminer l'imputation.- Veuillez seigner vos libellés. Pour cette dépense il fallait: <u>Service Vétérinaire</u> frais de convoyage de 4 Têtes de gros bétail. Si le bétail est destiné au Congo belge, veuillez également l'indiquer. Veuillez également supprimer les abréviations exagérées. Même observation qu'en mai en ce qui concerne les achats de vivres pour le personnel civil; il faut subdiviser les divers services.</p> <p>Vous êtes prié d'établir vos extraits du livre de caisse suivant les prescriptions vous transmises. Vous ne pouvez adosser les entrées aux sorties de fonds, mais bien les reproduire sur des feuilles distinctes.</p> <p><u>La justification en caisse ne doit pas être reproduite dans les entrées de fonds.</u></p>	<p>Les achats & envois de vivres pour personnel civil sont XXXXXX imputés GLOBALEMENT à la rubrique "personnel civil Kigali" suivant instructions de la Résidence du Ruanda. Ne connaissant pas les distributions de Kigali il m'est impossible de décomposer. Il serait utile de signaler à Kigali qu'ils tiennent relevé détaillé des réceptions et qu'ils vous fassent parvenir imputation décomposée, eux-même. Sinen qu'ils veuillent bien me donner détaille: X...K°...X charges pour tel ou tel service. Je pourrai alors imputer frais d'achat-d'emballage et de transport à chaque service de prima facie.</p> <p>XXXXXXXXXXXX Le comptable Ruhengeri 14/8/28 <i>Kutumbika</i></p>

Vu: le Délégué du Résident



A Usumbura , le 25 Juillet 1928 .

~~L'Ordonnateur-délégué,~~

Le Chef du Service des Finances CERFONTAINE.

(1) Biffer la mention inutile.

